Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 27 (1990)

**Heft:** 1021

Rubrik: Maturité artistique vaudoise

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# MATURITÉ ARTISTIQUE VAUDOISE Adieu l'artiste

(fg)Le rideau est tombé avant même le début de la pièce, il n'y aura pas de rénovation de l'enseignement gymnasial vaudois dès 1991. C'est en 1987 que le Département de l'instruction publique (DIP) a lancé un processus de réflexion sur la réorganisation du degré secondaire supérieur vaudois. Dès le départ, des maîtres nombreux et convaincus y sont investi leur temps, au sein de leur établissement ou dans leur société professionnelle, l'Association vaudoise des maîtres de gymnase (AVMG), qui regroupe près de la moitié d'entre eux, et qui vient de réagir à la décision négative du DIP avec une vigueur révélatrice de sa déception.

Les résultats d'un large questionnaire mis sur pied par l'AVMG et adressé à tous les enseignants du secondaire supérieur (été 1988) ont permis de dégager trois propositions pédagogiques largement consensuelles: diminution de la trop lourde dotation horaire des élèves; introduction d'options en dernière année, permettant aux élèves de (ré)orienter leurs études à un moment où ils discernent mieux leurs intérêts personnels; création d'une maturité artistique.

Que reste-t-il de ces propositions après leur passage par le laminoir départemental? Pas grand-chose.

Seule la première demande a connu un début de concrétisation, insuffisant: on passe de 102 ou 99 périodes hebdomadaires (selon les sections) à 98 ou 96

sion planétaire des valeurs démocratiques et de l'économie de marché conduisent les populations déshéritées du globe à revendiquer le droit de nous ressembler. En émigrant vers les contrées les plus favorisées ou en poursuivant un développement économique forcené. A moins que nous ne prenions conscience que le comblement du fossé d'inégalité et d'injustice qui nous sépare du tiers monde ne peut se réaliser que par un rapprochement mutuel: développement équilibré d'un côté, réduction importante de notre prétention à un usage effréné des ressources de la planète de l'autre. La juste répartition des biens, tel est le défi majeur de la société mondiale aujourd'hui et demain. Hoffmann-Novotny ne se fait guère d'illusion sur notre capacité à imaginer et à accepter ce nouveau modèle de développement. En attendant il faudra bien s'accommoder d'un phénomène migratoire à grande échelle. ■

périodes (chiffre calculé sur l'ensemble des trois ans de gymnase).

Quant aux options souhaitées en troisième année elles ont purement et simplement passé à la trappe, le DIP ayant donné une interprétation exclusivement négative de la consultation des maîtres. Restait la création d'une maturité artistique. Elle devait donner la possibilité à certains élèves, choisis sur la base d'entretiens et de dossiers personnels,

«Nous affirmons ici notre volonté de conserver cette attitude ouverte à un monde en rapide évolution, tout en maintenant nos racines classiques, fondement de notre civilisation, par lesquelles une sève chargée d'humanisme permettra aux forces nouvelles de s'épanouir.»

Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Candidat malchanceux au grand prix du maire de Champignac 1990.

d'abandonner pendant les deux dernières années du gymnase une branche du programme (à l'exclusion des disciplines essentielles) au profit d'un enseignement pratique et théorique de six heures hebdomadaires de musique ou dans le domaine des arts plastiques. Projet modeste, ne nécessitant ni gros investissements financiers ni réorganisation administrative compliquée. Les maîtres ont quasi unanimement approuvé la création de cette maturité artistique au printemps 1989.

Or le DIP, qui, en mai de cette année encore, justifiait la diminution de la dotation du dessin et de la musique dans

les nouvelles grilles horaire en déclarant: la part réservée au dessin et à la musique est très faible — mais cela est compensé par les choix offerts aux élèves attirés et motivés par la pratique d'un art: baccalauréat avec mention artistique, classes pour artistes et sportifs d'élite, cours facultatifs, enterre six mois plus tard cette maturité artistique, sans aucune consultation des directeurs ni de la commission qui avait mis sur pied le projet, et en invoquant des arguments pour le moins légers:

- la création de quatre à six postes supplémentaires est jugée insupportable pour le budget de l'Etat;

- l'annonce d'une modification de l'Ordonnance fédérale de maturité (ORM) dans les prochaines années rendrait le projet vaudois caduc.

Quand on sait que, depuis sa création, l'ORM n'a pas cessé d'être en révision et que dans certains domaines (durée des études en particulier) le canton de Vaud n'a pas respecté cette ordonnance pendant environ quinze ans, on mesure le bien-fondé d'un tel argument.

Au-delà des faibles raisons invoquées c'est la vue courte du Département vaudois de l'instruction publique qui frappe. Tous les discours officiels, quand ils veulent plaire à la galerie (sans parler de ceux de Pierre Cevey, chef du DIP, lorsqu'il remet très médiatiquement les prix de la fondation artistique qu'il a contribué à créer), insistent sur la nécessaire dimension artistique de toute formation. Mais quand il s'agit de passer aux actes, on ne voit rien venir.

Plus sérieusement, on entend régulièrement des chefs d'entreprise (voir les récentes déclarations du patron de Valtronic, M. Rochat, à une journée d'études du parti libéral) demander que l'enseignement développe et valorise la créativité des étudiants, indispensable à toute activité professionnelle compétitive.

La seule réponse des autorités scolaires vaudoises à ces préoccupations pédagogiques est de proposer aux élèves qui tiennent à faire une maturuté artistique d'aller suivre des études gymnasiales à Genève. Solution insatisfaisante, parce que discriminatoire (quels parents peuvent assumer les frais élevés liés à ce choix?), aléatoire (Genève l'assure à bien plaire, dans la limite des places disponibles) et coûteuse aussi pour les finances cantonales (le canton devant payer le prix de revient des formations qu'il n'assure pas sur son propre territoire). ■